

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-152 du 11 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – V. HERMANT (BUCQUOY) – M.-F. NOWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. X. DUQUESNE (ACHIET-LE-PETIT) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – G. CUIVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – P. COLLE (BUCQUOY) - J.N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – H. COPIN (GOMIECOURT) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) - G. TRANNIN (LECHELLE) – P. WELELE (MORVAL) – J. VASSEUR (MORY) – J.-M. BLAISE (MOYENNEVILLE) – L. GUISE (WARLENCOURT-EAUCOURT)

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

**Objet :** **Musée Jean & Denise LETAILLE – BULLECOURT 1917**  
**Journées du Patrimoine – Gratuité des entrées**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le fonctionnement du musée Jean et Denis LETAILLE – BULLECOURT 1917 et la grille tarifaire applicable aux usagers du Musée.

Monsieur le Président évoque ensuite l'inscription et la participation du Musée aux Journées Nationales du Patrimoine qui se déroulent le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre chaque année.

Monsieur le Président précise que les musées nationaux sont ouverts gratuitement à l'occasion de ces journées. Pour les autres musées, la gratuité relève des autorités gestionnaires de chaque établissement.

Monsieur le Président propose d'instaurer le principe d'une entrée gratuite pour tous les usagers se présentant au Musée Jean et Denise LETAILLE - BULLECOURT 1917 lors du déroulement des Journées Nationales du Patrimoine. Cette gratuité s'ajoute à celle déjà introduite dans le règlement tarifaire du Musée à l'occasion de la Nuit Européenne des Musées.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'instauration de la gratuité de l'entrée du Musée Jean et Denis LETAILLE - BULLECOURT 1917 à l'occasion des Journées Nationales du Patrimoine,
- de charger Monsieur le Président de mettre en place cette gratuité au titre de la Régie de recettes Musée de BULLECOURT.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 11 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 11 Septembre 2014 et transmission  
en Préfecture le 11 Septembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

